Département

ILLE-ET-VILAINE

Syndicat Départemental d'Énergie 35

Siège
Village des Collectivités d'Ille-et-Vilaine
1 Avenue de Tizé
CS 43603
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX

Recueil des actes Administratifs

Année 2019

(Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales articles L. 2121-24, L.2121-29 et R2121-10)

Extraits du Code Général des Collectivités Territoriales

Article L2121-24

....Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations à caractère réglementaire est publié dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L2122-29

Les arrêtés du maire ainsi que les actes de publication et de notification sont inscrits par ordre de date.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les arrêtés municipaux à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article R2121-10

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal visé au second alinéa de l'article L. 2121-24 et les arrêtés du maire, à caractère réglementaire, visés au deuxième alinéa de l'article L. 2122-29, sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle.

Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie et, le cas échéant, dans les mairies annexes, à Paris, Marseille et Lyon dans les mairies d'arrondissement. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que le recueil est mis à sa disposition par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel.

La diffusion du recueil peut être effectuée à titre gratuit ou par vente au numéro ou par abonnement.

Le texte intégral des décisions du présent recueil peut être consulté au siège du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35.

REPERTOIRE PAR OBJET

N°	OBJET	DATE	PAGE
20180129_BUR_01	Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux	29/01/2019	7
20190129_COM_01	Finances – Débat d'orientation budgétaire 2019	29/01/2019	7
20190129_COM_02	Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs portant créations et suppressions d'emplois au 1er février 2019	29/01/2019	7
20190129_COM_03	Ressources humaines – Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel	29/01/2019	7
20190129_COM_04	Energie – Etude de faisabilité d'une station de production et de distribution d'Hydrogène sur le Pays de Redon – Groupement de commandes avec Redon Agglomération et Morbihan Energie	29/01/2019	7
20190129_COM_05	Statuts – Compétence éclairage – Intégration de la commune de Guipry-Messac	29/01/2019	8
20190129_COM_06	Participation du SDE35 au Forum des Elus et de l'Emploi Territorial (FEEPL)	29/01/2019	8
20190226_BUR_01	Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux	26/02/2019	8
20190226_COM_01	Acquisition de panneaux de chantier	26/02/2019	8
20190226_COM_02	Compte administratif 2018	26/02/2019	9
20190226_COM_03	Finances – Compte de gestion 2018	26/02/2019	9
20190226_COM_04	Finances – Affectation du résultat de l'exercice 2018	26/02/2019	9
20190226_COM_05	Finances – Budget primitif de l'exercice 2019	26/02/2019	9
20190226_COM_06	Commande publique – Marché de détection et géo-référencement des réseaux d'éclairage public du SDE 35	26/02/2019	10
20190226_COM_07	Finances – Coopération décentralisée - Demandes de participations	26/02/2019	10
20190402_COM_01	Finances – Attribution de subventions diverses pur travaux	02/04/2019	10
20190402_COM_02	Transfert-competence-EP	02/04/2019	10
20190402_COM_03	Administration-cession-câble-LIDL	02/04/2019	10
20190402_COM_04	Administration-Cession-fonciere-Bédée	02/04/2019	11
20190402_COM_05	Finances-DM1-2019	02/04/2019	11
20190402_COM_06	Finances-Clôture-régie-recettes	02/04/2019	11
20190402_COM_07	Concession-Accompagnement-juridique	02/04/2019	11
20190402_COM_08	Groupement d'achat d'énergie-lancement-consultation	02/04/2019	11
20190402_COM_09	Commande-publique-Acquisition-copieurs	02/04/2019	12
20190402_COM_10	Commande-publique-Aménagements des locaux du SDE35	02/04/2019	12
20190402_COM_11	ENERGIV-Prise de participation-Bretagne-	02/04/2019	12

	Mobilite-GNV		
20190402_COM_12	ENERGIV-Prise de participation-CIRE	02/04/2019	12
20190402_COM_13	ENERGIV-Prise de participation-Coopérative des Survoltés	02/04/2019	12
20190402_COM_14	ENERGIV-Prise de participation-Coopérative Landiset	02/04/2019	13
20190402_COM_15	ENERGIV-Prise de participation-Coopérative IRL Exploitation 6	02/04/2019	13
20190402_COM_16	Participation-Pump-Ille-Up-Modification d'Attributaire	02/04/2019	13
20190402_COM_17	SMILE-Contribution-réalisation-showroom	02/04/2019	13
20190402_COM_18	Finances – Coopération décentralisée - Demandes de participations	02/04/2019	13
20190521_COM_01	Finances – Attribution de subventions diverses pur travaux	21/05/2019	14
20190521_COM_01	Finances – Décision modificative n° 2/2019	21/05/2019	14
20190521_COM_02	Commande publique – Avenants aux marchés	21/05/2019	14
20190521_COM_03	Achat groupé d'énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel	21/05/2019	15
20190521_COM_04	Achat groupé d'énergie – Attribution de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité	21/05/2019	15
20190521_COM_05	Administration – Cession foncière à Saint-Grégoire	21/05/2019	15
20190521_COM_06	Administration – Cession foncière à Saint-Malo	21/05/2019	16
20190521_COM_07	Energie – ALEC – Validation du programme annuel	21/05/2019	16
20190521_COM_08	Programme pédagogique à destination des scolaires	21/05/2019	16
20190521_COM_09	Ressources humaines – Modification de la valeur faciale des titres restaurant	21/05/2019	16
20190702_BUR_01	Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux	02/07/2019	16
20190702_COM_01	Demande d'actualisation des statuts du SDE35 suite à création de communes nouvelles	02/07/2019	17
20190702_COM_02	Finances – Décision modificative n° 2/2019	02/07/2019	17
20190702_COM_03	Finances – Durées d'amortissement	02/07/2019	17
20190702_COM_04	Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Bais	02/07/2019	17
20190702_COM_05	Finances – Travaux réseau concédé – Convention avec Territoires et Développement	02/07/2019	17
20190702_COM_06	Coopération décentralisée – Demandes de subventions	02/07/2019	18
20190702_COM_07	Groupement d'achat Energie – Arrêt de la liste des membres du groupement	02/07/2019	18

20190702_COM_08	Groupement d'achat Energie – Attribution des marchés relatifs à l'acheminement et à la fourniture de gaz	02/07/2019	18
20190702_COM_09	Commande publique – Installation d'une station de recharge « lente » pour véhicules GNV au Village des Collectivités	02/07/2019	18
20190702_COM_10	Commande Publique : Achat d'un logiciel de modélisation des réseaux	02/07/2019	19
20190702_COM_11	Commande Publique – Réalisation d'une mission d'expertise relative à la stratégie énergétique du Pays de Vitré, notamment en gaz naturel et en chaleur	02/07/2019	19
20190702_COM_12	Commande Publique – Evolution de l'infrastructure informatique du SDE35	02/07/2019	19
20190702_COM_13	SEML Energ'iV – Prise de participation SAS Breti Sun Park	02/07/2019	19
20190702_COM_14	Ressources humaines – Création d'un poste à temps non complet	02/07/2019	19
20190702_COM_15	Locaux du SDE35 – Actualisation du programme de travaux	02/07/2019	20
20190917_BUR_01	Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux	17/09/2019	20
20190917_BUR_02	Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune d'Hirel	17/09/2019	20
20190917_COM_01	Concession- Rapport d'activités 2018	17/09/2019	20
20190917_COM_02	Programme pédagogique – point d'information et complément	17/09/2019	20
20190917_COM_03	Finances – Décision modificative n° 4/2019	17/09/2019	20
20190917_COM_04	Intégration d'un nouveau représentant de Rennes Métropole en qualité de délégué suppléant au Comité syndical	17/09/2019	21
20190917_COM_05	Modalités de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour les communes nouvelles 2019	17/09/2019	21
20190917_COM_06	Modalités de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour les communes C depuis 2016	17/09/2019	21
20190917_COM_07	Concession –Négociation du nouveau contrat de concession - approbation du diagnostic technique partagé	17/09/2019	21
20190917_COM_08	Eclairage – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Hirel	17/09/2019	21
20190917_COM_09	Eclairage – Transfert de la compétence des communes de Louvigné-de-Bais et Mesnil Roch	17/09/2019	21
20190917_COM_10	Critère de notation et attribution du marché de fourniture de Gaz	17/09/2019	22
20191015_BUR_01	Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux	15/10/2019	22
20191015_COM_01	Demande de dérogation au régime des aides pour extension Eclairage ZA Ronceray à Martigné Ferchaud	15/10/2019	22

20191015_COM_02	Finances – Décision modificative n° 5/2019	15/10/2019	22
20191015_COM_03	Ressources humaines - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires	15/10/2019	23
20191015_COM_04	Concession - Fonds de solidarité Logement – Convention annuelle	15/10/2019	23
20191015_COM_05	Energie – Convention de partenariat avec le Pays de Saint-Malo pour la réalisation d'une étude Enr	15/10/2019	23
20191015_COM_06	ENERGIV - Création de la SASU Energ'iV PV1	15/10/2019	23
20191203_BUR_01	Finances- Attribution de subventions diverses pour travaux	03/12/2019	24
20191203_COM_01	Statuts – Mise à jour	03/12/2019	24
20191203_COM_02	Compétence éclairage public - Intégration de nouvelles collectivités	03/12/2019	24
20191203_COM_03	Finances – Décision modificative n° 6/2019	03/12/2019	24
20191203_COM_04	Finances – Guide des aides 2020	03/12/2019	24
20191203_COM_05	SEML Energ'iV – Prises de capital dans la SAS Biogaz des Marches de Bretagne	03/12/2019	25
20191203_COM_06	SEML Energ'iV – Prises de capital dans la SAS Breti Sun ISDND	03/12/2019	25
20191203_COM_07	SEML Energ'iV – Acquisition de la SAS Ker Heol	03/12/2019	25
20191203_COM_08	Energie – Avenant à la convention du groupement de commande Energie	03/12/2019	25
20191203_COM_09	Commande publique – Adhésion au nouveau bouquet Megalis	03/12/2019	26
20191203_COM_10	Commande publique – Acquisition de véhicules	03/12/2019	26
20191203_COM_11	Commande publique – Acquisition de matériel informatique	03/12/2019	26
20191203_COM_12	Energie – Adhésion à Taranis et Energie partagé	03/12/2019	26
20191203_COM_13	Energie – Convention de financement ACTEE	03/12/2019	26
20191203_COM_14	Concession – Avenant article 8	03/12/2019	27
20191203_COM_15	Concession – Présentation du rapport d'activité des concessionnaires pour la distribution d'énergie électrique et la fourniture aux tarifs réglementés de vente – Année 2018	03/12/2019	27
20191203_COM_16	Concession – Présentation du suivi de contrôle du SDE35 pour la distribution d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente – Année 2018	03/12/2019	27

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019

Délibération N° 20190129_BUR_01 – Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 28 février 2019)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2019

Délibération N° 20190129_COM_01 – Finances – Débat d'orientation budgétaire 2019
(Reçue en Préfecture le 28 février 2019)

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire et entendu les commentaires des membres présents, le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

Délibération N° 20190129_COM_02 – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs portant créations et suppressions d'emplois au 1er février 2019
(Reçue en Préfecture le 28 février 2019)

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité valide le tableau des emplois portant création et suppression des emplois joint en annexe à la décision.

Délibération N° 20190129_COM_03 – Ressources humaines –Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
(Reçue en Préfecture le 28 février 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide

- de mandater le CDG 35 pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
- De fournir au CDG35, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190129_COM_04 – Energie – Etude de faisabilité d'une station de production et de distribution d'Hydrogène sur le Pays de Redon – Groupement de commandes avec Redon Agglomération et Morbihan Energie
(Reçue en Préfecture le 28 février 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décident :

- d'adhérer au groupement de commande avec Redon Agglomération, coordonnateur, et Morbihan Energie.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190129_COM_05 – Statuts – Compétence éclairage – Intégration de la commune de Guipry-Messac
(Reçue en Préfecture le 28 février 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide

- d'accepter à compter du 1er janvier 2019, le transfert de la compétence « éclairage » pour la la commune de Guipry-Messac,
- de solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les procès-verbaux de mise à disposition des biens relatifs à l'exercice de la compétence.

Délibération N° 20190129_COM_06 – Participation du SDE35 au Forum des Elus et de l'Emploi Territorial (FEEPL)
(Reçue en Préfecture le 28 février 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de participer Forum des Elus et de l'Emploi Territorial (FEEPL)
- d'accorder au CDG 35, une subvention de 1 000 € au titre de sa participation à l'organisation de cet évènement,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2019

Délibération N° 20190226_BUR_01 – Finances - Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la décision.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2019

Délibération N° 20190226_COM_01 – Acquisition de panneaux de chantier
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

L'objectif est de renouveler le stock de panneaux déjà existant en proposant de nouveaux formats adaptables aux différents types de chantiers en cours, ainsi qu'un nouveau visuel en phase avec la charte graphique du syndicat.

Le marché, qui est estimé à environ 20 000 euros, va faire l'objet d'une consultation en procédure adaptée.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à lancer la consultation, à attribuer et signer le marché avec le prestataire retenu et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération N° 20190226_COM_02 – Finances – Compte administratif 2018
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

Le compte administratif 2018, dégage un excédent global de clôture de 29 861 300,17 € avant prise en compte des restes à réaliser de l'année.

A l'issue de cette présentation, Didier NOUYOU, président, quitte la salle et laisse la présidence à Christophe MARTINS-MARQUES qui soumet le compte administratif 2018 au vote du comité syndical.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du compte administratif 2018 par Didier NOUYOU, président,
- Constate pour l'ensemble de la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et dans le document annexé,
  Approuve le compte administratif de l'exercice 2018 tel qu'annexé à la délibération.

Délibération N° 20190226_COM_03 – Finances – Compte de gestion 2018
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

Le Comité syndical déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion élaboré, pour l'exercice 2018, par Monsieur Philippe CONTRAY, Trésorier de Rennes Municipale et Receveur du syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 20190226_COM_04 – Finances – Affectation du résultat 2018
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 : (couverture d'autofinancement et/ou exécution du virement prévu au BP)	14 026 702,44 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	15 582 418,71 €
Pour mémoire : résultat d'investissement reporté au BP 2019 (compte 001)	*252 179,02 €*

Délibération N° 20190226_COM_05 – Finances – Budget primitif 2019
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

Après avoir pris connaissance de la présentation des éléments budgétaires, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'exercice 2019, voté au chapitre tel que décrit dans la délibération.

Délibération N° 20190226_COM_06 – Commande publique – Marché de détection et géo-référencement des réseaux d'éclairage public du SDE 35
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises, y compris allotissement et montants,
- d'autoriser le Président à mener la négociation et, après avis de la CAO, à signer les marchés, les avenants et tous les documents relatifs à cette affaire,

Délibération N° 20190226_COM_07 – Finances – Coopération décentralisée - Demandes de participations
(Reçue en Préfecture le 15 mars 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention de 3 200 € pour le projet n° 1, porté par l'association AESCD,
- d'accorder une subvention de 5 000 € pour le projet n° 2, porté par l'association ACIGAL,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces projets de coopération décentralisée.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2019

Délibération N° 20190402_COM_01 – Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 15 avril 2019)

Le Président, informe les membres du Comité syndical qu'en l'absence quorum, le Bureau syndical, réuni ce jour, n'a pu allouer les subventions présentées.
Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

Délibération N° 20190402_COM_02 – Transfert de la compétence optionnelle « Eclairage public »
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence « éclairage » pour les communes de Availles-sur-Seiche, Muël, Vignoc et La Bosse-de-Bretagne,
- de solliciter Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190402_COM_03 – Administration – Cession de câble électrique (bien de retour de la concession)
(Reçue en Préfecture le 15 avril 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à :

- valider le montant,
- procéder à la cession de ces biens à la société LIDL,

- signer l'ensemble des pièces relatives à cette cession (conventions avec ENEDIS, acte de cession...).

Délibération N° 20190402_COM_04 – Administration – Cession foncière – Bédée
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, après accord des parties et de la collectivité, décide d'autoriser le Président à céder cette parcelle à Monsieur BADO au prix évalué par le service des domaines ; tous les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.

Délibération N° 20190402_COM_05 – Finances – Décision modificative n°1/2019
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°1 au budget 2019 telle que résumée dans la délibération:

Délibération N° 20190402_COM_06 – Finances – Clôture de la régie de recettes
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de supprimer la régie de recettes,
- d'autoriser le Président à réaliser les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190402_COM_07 – Concession – Accompagnement juridique
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à signer la lettre de commande adressée au Cabinet Seban pour la prestation d'accompagnement juridique pour le renouvellement du contrat de concession.

Délibération N° 20190402_COM_08 – Groupement achat énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, Le Comité syndical décide :

- d'approuver la finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) par les services du SDE35, établi avec l'appui d'un AMO McMA Solutions, pour la passation d'un marché en procédure formalisée portant sur l'acheminement et fourniture d'électricité à compter du 01/01/2020 ;
- d'autoriser le Président à approuver définitivement le DCE ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation selon une procédure formalisée ;
- d'arrêter la liste des membres du groupement au 02/04/2019 et leur catégorie vis-à-vis des frais de gestion ;
- d'arrêter le montant des frais de gestion à 0,1 centime d'euro HT par kWh soit 1 euro du MWh ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190402_COM_09 – Commande publique – Acquisition de copieurs
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'approuver le lancement de la consultation pour l'acquisition de 2 photocopieurs avec des contrats de maintenance de 5 ans,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatif à cette affaire.

Délibération N° 20190402_COM_10 – Commande publique – Acquisition de copieurs
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'approuver le lancement d'une lettre de consultation à plusieurs AMO,
- d'autoriser le Président à signer le marché d'AMO et tous les documents y afférents,
- d'approuver le lancement de la consultation d'entreprises de travaux d'aménagement intérieur,
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux intérieurs et tous les documents y afférents.

Délibération N° 20190402_COM_11 – SEML Energ'iV – Prise de participation SAS Bretagne Mobilité GNV
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la prise de participation de la SEML Energ'iV au capital de la SAS Bretagne mobilité GNV, à hauteur de 25 % du capital social soit 750 000 €.

Délibération N° 20190402_COM_12 – SEML Energ'iV – Prise de participation SAS Bretagne Mobilité GNV
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la prise de participation de la SEML Energ'iV au capital de la future SAS à capital variable CIREN, via une souscription à hauteur de 15 000€.

Délibération N° 20190402_COM_13 – SEML Energ'iV – Prise de participation SAS Bretagne Mobilité GNV 77
(Reçue en Préfecture le 15 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la prise de participation de la SEML Energ'iV au capital de la SCIC SAS La coopérative des survoltés, via une souscription à hauteur de 10 000€.

Délibération N° 20190402_COM_14 – SEML Energ'iV – Prise de participation dans la SAS Landiset
(Reçue en Préfecture le 15 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la participation de la SEML Energ'iV à la SAS « Landiset » via une première souscription d'une action d'une valeur de 1€ ;
- la participation cible de la SEML Energ'iV à la SAS « Landiset » à hauteur de 80 000€ ;
- la contribution de la SEML Energ'iV à même hauteur via un apport en comptes courants d'associés (CCA), afin notamment de couvrir les frais de développement.

Délibération N° 20190402_COM_15 – SEML Energ'iV – Prise de participation dans la SARL IEL Exploitation 6
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la participation de la SEML Energ'iV au capital de la SARL IEL Exploitation 6, à hauteur de 30 % du capital social ;
- la contribution de la SEML Energ'iV aux frais de développement, à même proportion (30%) via un apport en CCA.

Délibération N° 20190402_COM_16 – Participation au projet Pump Ille Up – modification de l'attributaire
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide de modifier l'attributaire de la subvention accordée par délibération du Comité du 4 décembre 2018 (7 500 € réparti sur 3 années : 2019 / 2020 / 2021) à l'association Pump Ille Up, en l'attribuant au GIP Campus Esprit de Redon.

Délibération N° 20190402_COM_17 – Participation au projet Pump Ille Up – modification de l'attributaire
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, me Comité syndical décide :

- d'approuver la participation du SDE35 au showroom SMILE au titre de parrain associé avec les 3 autres SDE membres fondateurs de SMILE (Morbihan, Vendée, Loire-Atlantique),
- d'approuver la participation financière associée, soit 12 500 € pour 3 ans.

Délibération N° 20190402_COM_18 – Participation au projet Pump Ille Up – modification de l'attributaire
(Reçue en Préfecture le 10 avril 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne son accord sur les modifications suivantes :

Direction des services :
Compte-tenu du départ à la retraite du directeur adjoint, il est proposé d'organiser la Direction autour du Directeur et de 2 directions adjointes.

Le Directeur général des services aura sous sa responsabilité :

- Les deux directions adjointes
- Le pôle SIG
- Le pôle informatique
- Le pôle éclairage
- Le pôle énergie-mobilité
- Le pôle communication

La première direction adjointe aura sous sa responsabilité :

- Le pôle concession
- Le pôle topographie
- Le pôle études-urbanisme
- Le pôle travaux

La seconde direction adjointe aura sous sa responsabilité le pôle moyens généraux.

L'organigramme détaillé est annexé à la présente délibération.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 21 MAI 2019

Délibération N° 20190521_BUR_01 – Finances - Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 13 juin 2019)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 21 MAI 2019

Délibération N° 20190521_COM_01 – Finances – Décision modificative n° 2/2019
(Reçue en Préfecture le 26 juin 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°2 au budget 2019 telle que résumée en annexe à la délibération.

Délibération N° 20190521_COM_02 – Commande publique – Avenants aux marchés
(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants aux contrats et marchés du SDE35 lorsque ceux-ci n'entrainent aucune modification financière.

Délibération N° 20190521_COM_03 – Achats groupés d'énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel *(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)*

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'approuver la finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) par les services du SDE35, établi avec l'appui d'un AMO Mc MA Solutions, pour la passation d'un marché en procédure formalisée portant sur l'acheminement et la fourniture de gaz naturel à compter du 01/01/2021 ;
- d'autoriser le Président à approuver définitivement le DCE ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation selon une procédure formalisée ;
- d'arrêter la liste des membres du groupement au 21/05/2019 ;
- d'arrêter le montant des frais de gestion à 0,1 centime d'euro HT par kWh soit 1 euro du MWh ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190521_COM_04 – Achats groupés d'énergie – Attribution de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité
(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)

Après délibération, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, décident :

- de valider les critères de notation des accords-cadres et marchés subséquents présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres, après analyse des offres et validation par la CAO, et tous les documents y afférents ;
- d'autoriser le Président à lancer les consultations et à signer ou, le cas échéant, déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les marchés subséquents issus de ces différents accords-cadres, et tous les documents y afférents y compris les pièces nécessaires à la fixation des prix de fourniture marchés (prises de positions, swap arenh, swap marché, révision des prix, etc.) .

Délibération N° 20190521_COM_05 – Administration – Cession foncière à Saint-Grégoire
(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le bien de retour par l'approbation d'une convention qui sera signée pour régulariser le droit de propriété du terrain, officialisant le déclassement du terrain du domaine public concédé, et actant sa restitution par le concessionnaire à l'autorité concédante qui accepte ainsi d'en prendre possession en l'état.
- d'autoriser le Président à déclasser la parcelle et à la céder, en l'état, au SIZAN au montant conforme à l'avis du service des Domaines. Il est précisé que tous les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, frais d'enregistrement...) sont à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les actes et tous les documents relatifs à cette cession.

Délibération N° 20190521_COM_06 – Administration – Cession foncière à Saint-Malo
(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, sous réserve de l'accord de la ville de Saint-Malo, décide :

- d'accepter le bien de retour par l'approbation d'une convention qui sera signée pour régulariser le droit de propriété du terrain, officialisant le déclassement du terrain du domaine public concédé, et actant sa restitution par le concessionnaire à l'autorité concédante qui accepte ainsi d'en prendre possession en l'état.
- d'autoriser le Président à déclasser la parcelle et à la céder, en l'état, au montant conforme à l'avis du service des Domaines. Il est précisé que tous les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, frais d'enregistrement...) sont à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les actes et tous les documents relatifs à cette cession.

Délibération N° 20190521_COM_07 – Energie – ALEC – Validation du programme annuel
(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)

Après délibération, par 20 voix pour (Monsieur DEHAESE ne prenant pas part au vote), le Comité syndical décide d'autoriser le Président à approuver le programme de travail pour l'année 2019 et à signer les documents relatifs à cette subvention complémentaire accordée à l'ALEC pour un montant de 15 950 euros maximum.

Délibération N° 20190521_COM_08 – Programme pédagogique à destination des scolaires
(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à mettre en place ce projet. Il est autorisé à lancer les consultations, à signer les marchés et à les exécuter dans la limite de l'enveloppe annuelle fixée dans la délibération.

Délibération N° 20190521_COM_09 – Ressources humaines – Modification de la valeur faciale des titres restaurant
(Reçue en Préfecture le 06 juin 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide, à compter du 1er juillet 2019, d'autoriser le Président à modifier la valeur faciale des titres restaurant destinés au personnel à 8 € par titre en maintenant la participation de la collectivité à hauteur de 60 %.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 2 JUILLET 2019

Délibération N° 20190702_BUR_01 – Finances - Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2019

Délibération N° 2019702_COM_01 – Statuts du SDE35 – Demande d'actualisation suite à création de communes nouvelles
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Depuis 2016 plusieurs regroupements de communes ont donné lieu à la création de communes nouvelles dans le département. Ces communes nouvelles sont les suivantes : Piré-Chancé, Montauban-de-Bretagne, Rives-du-Couesnon, Mesnil-Roc'h, Luitré-Dompierre, Saint-Marc-le-Blanc, Val-Couesnon, Chateaugiron, Val-d'Anast, Maen-Roch, Les-Portes-du-Coglais, Guipry-Messac et La Chapelle-du-Lou-du-Lac.
Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical sollicite Madame le Préfet pour une actualisation des statuts du SDE35, prenant en compte ces modifications et autorise le Président à réaliser l'ensemble des démarches relatives à cette affaire.

Délibération N° 2019702_COM_02 – Finances – Décision modificative n°3/2019 *(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)*

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°3 au budget 2019 telle que résumée dans la délibération.

Délibération N° 2019702_COM_03 – Finances – Durées d'amortissement
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, valident les durées d'amortissement telles que présentées dans le tableau ci-dessus et autorisent le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération N° 2019702_COM_04 – Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Bais
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'attribuer une subvention dérogatoire à la commune de Bais d'un montant de 10 771 € couvrant 2/3 du surcoût lié au fait que les travaux soient réalisés en deux phases, en rappelant que le SDE35 ne finance pas les travaux d'effacement de la HTA, domaine réservé d'Enedis et charge le Président de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération N° 2019702_COM_05 – Finances – Travaux réseau concédé – Convention avec Territoires et Développement
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical accepte la réalisation de cette opération par le SDE35 aux conditions dérogatoires du guide des aides exposées dans la convention annexée. Elle autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 2019702_COM_06 – Coopération décentralisée – Attribution de subventions
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association Fraternité Africaine pour un projet dans la région de Piela au Burkina Faso,
- d'accorder une subvention de 3 777 € à l'association TERIA pour un projet à Niandela et Boussama au Burkina Faso.

Délibération N° 2019702_COM_07 – Groupement d'achat Energie – Arrêt de la liste des membres du groupement
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

De nouveaux membres ont fait part au SDE35 de leur souhait d'intégrer le groupement pour cette prestation.
Le Comité décide d'arrêter une nouvelle liste des membres modifiée au 2 juillet 2019 comportant leur catégorie vis-à-vis des frais de gestion.

La liste complète est annexée à la délibération.

Délibération N° 2019702_COM_08 – Groupement d'achat Energie – Attribution des marchés relatifs à l'acheminement et à la fourniture de gaz
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité décident :

- d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises y compris les critères de notation au stade de l'accord-cadre et des marchés subséquents ;
- d'autoriser le Président à lancer les consultations et à réaliser les démarches préalables à l'attribution.

Les caractéristiques de la consultation seront présentées au Comité du mois de septembre 2019.
Celui-ci sera amené à délibérer pour autoriser le Président à signer les marchés après accord de la CAO.

La liste complète est annexée à la délibération.

Délibération N° 2019702_COM_09 – Commande publique – Installation d'une station de recharge « lente » pour véhicules GNV au Village des Collectivités
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président :

- à lancer la consultation et à signer les marchés, ou le cas échéant, déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation, et tous les documents y afférents.
- à solliciter tout organisme en mesure de subventionner cet investissement.

Délibération N° 2019702_COM_10 – Commande Publique – Achat d'un logiciel de modélisation des réseaux
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer un contrat d'un an, et tous les documents y afférents, avec la société ROSEAU pour un montant de 24 999 € HT.

Délibération N° 2019702_COM_11 – Commande Publique – Réalisation d'une mission d'expertise relative à la stratégie énergétique du Pays de Vitré, notamment en gaz naturel et en chaleur
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Les membres du Comité syndical après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président :

- à signer le marché et tous les documents y afférents,
- à solliciter la Région Bretagne et l'ADEME pour subventionner l'étude à hauteur de 80 % maximum.

Délibération N° 2019702_COM_12 – Commande Publique – Evolution de l'infrastructure informatique du SDE35
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président à consulter, à signer les contrats et/ou marchés correspondants et tous les documents afférents.

Délibération N° 2019702_COM_13 – SEML Energ'iV – Prise de participation SAS Breti Sun Park
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Les membres du Comité syndical après délibération, à l'unanimité, décident de donner un avis favorable pour :

- la création d'une filiale de la SEML Energ'iV via la souscription à hauteur de 490 euros, soit 490 parts sociales dans la SAS Breti Sun Park représentant 49% du capital social ;
- la contribution de la SEML Energ'iV à même proportion (49%) via un apport en CCA, afin notamment de couvrir les frais de développement.

Délibération N° 2019702_COM_14 – RH – Création d'un emploi à temps non complet
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent de technicien à temps non complet de 34/35ème pour l'exercice des fonctions de conducteur d'opérations d'éclairage public à compter du 1er septembre 2019.

Délibération N° 2019702_COM_15 – Locaux du SDE35 – Actualisation du programme de travaux
(Reçue en Préfecture le 19 juillet 2019)

Après délibération, les membres du comité, à l'unanimité :

- Approuvent le nouveau montant prévisionnel de l'opération ;
- Approuvent le lancement de la consultation d'entreprises de travaux d'aménagement intérieur ;
- Autorisent le Président à signer les marchés de travaux et tous les documents y afférents.

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Délibération N° 20190917_BUR_01 – Finances - Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 01 octobre 2019)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

Délibération N° 20190917_BUR_02 – Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune d'Hirel
(Reçue en Préfecture le 01 octobre 2019)

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Délibération N° 20190917_COM_01 – Concession- Rapport d'activités 2018
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2018, présenté en séance et qui sera adressé pour présentation au conseil municipal de chaque commune du département.

Délibération N° 20190917_COM_02 – Programme pédagogique – point d'information et complément
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité décide d'approuver la modification proposée au programme pédagogique et à autoriser le Président à signer la convention associée avec la société Eco CO2.

Délibération N° 20190917_COM_03 – Finances – Décision modificative n° 4/2019
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°4 au budget 2019 telle que résumée dans la délibération.

- d'accepter à compter du 17 septembre 2019, le transfert de la compétence « éclairage » pour les communes de Louvigné-de-Bais et de Mesnil Roc'h ;
- de solliciter Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190917_COM_10 – Critère de notation et attribution du marché de fourniture de Gaz
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte des critères de notation des accords-cadres et marchés subséquents arrêtés par le Président conformément à la délibération n°20190702_COM_08 ;
- autoriser le Président à signer les accords-cadres, après analyse des offres et validation par la CAO, et tous les documents y afférents ;
- autoriser le Président à lancer les consultations et à signer ou, le cas échéant, déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les marchés subséquents issus de ces différents accords-cadres, et tous les documents y afférents y compris les pièces nécessaires à la fixation des prix de fourniture marchés (prises de positions, révision des prix, etc.).

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2019

Délibération N° 20191015_BUR_01 – Finances - Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 06 novembre 2019)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2019

Délibération N° 20191015_COM_01 – Demande de dérogation au régime des aides pour extension Eclairage ZA Ronceray à Martigné Ferchaud
(Reçue en Préfecture le 06 novembre2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité accorde à titre dérogatoire le financement concernant l'affaire citée ci-dessus.

Délibération N° 20191015_COM_02 – Finances – Décision modificative n° 5/2019
(Reçue en Préfecture le 06 novembre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°5 au budget 2019 telle que résumée dans la délibération.

Délibération N° 20190917_COM_04 – Intégration d'un nouveau représentant de Rennes Métropole en qualité de délégué suppléant au Comité syndical
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'intégrer la nomination de Monsieur Jean-Christian SAUCET, en qualité de nouveau délégué suppléant au Comité syndical du SDE35.

Délibération N° 20190917_COM_05 – Modalités de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour les communes nouvelles 2019
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des modalités de perception de la TCFE suivantes :

- Perception de plein droit par le SDE35 : pour les communes de Luitré-Dompierre et Saint-Marc-Le-Blanc,
- Perception par le SDE35 et classement en catégorie B pour les communes : Val-Couesnon, Mesnil-Roc'h, Piré-Chancé, Rives-du-Couesnon,
- Perception par la nouvelle commune de Montauban-de-Bretagne, ainsi classée en catégorie

Délibération N° 20190917_COM_06 – Modalités de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour les communes C depuis 2016
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité prend acte des modalités de perception de la TCFE selon des décisions des communes précédemment indiquées.

Délibération N° 20190917_COM_07 – Concession –Négociation du nouveau contrat de concession - approbation du diagnostic technique partagé
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité prend acte de ce diagnostic technique.

Délibération N° 20190917_COM_08 – Eclairage – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Hirel
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à la commune d'Hirel une subvention dérogatoire au guide des aides à hauteur de 80% avec une participation de la collectivité de 20% pour le remplacement des luminaires existants par de nouvelles lanternes équipées de la technologie leds avec une protection front de mer.
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20190917_COM_09 – Eclairage – Transfert de la compétence des communes de Louvigné-de-Bais et Mesnil Roch
(Reçue en Préfecture le 01 octobre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide :

Délibération N° 20191015_COM_03 – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
(Reçue en Préfecture le 06 novembre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide :

- d'accepter la proposition d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer ce contrat ainsi que tous les documents relatifs à cette adhésion.

Délibération N° 20191015_COM_04 – Concession - Fonds de solidarité Logement – Convention annuelle
(Reçue en Préfecture le 06 novembre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, décide :

- de maintenir la participation du SDE35 à 95 000 € pour l'année 2020
- d'autoriser le président à signer la convention annuelle,
- d'engager une réflexion dans le courant de l'année 2020, sur l'opportunité de continuer à verser cette participation ou en réviser ce montant (à la hausse ou à la baisse) ou bien encore d'envisager d'autres formes d'aide.

Délibération N° 20191015_COM_05 – Energie – Convention de partenariat avec le Pays de Saint-Malo pour la réalisation d'une étude Enr
(Reçue en Préfecture le 06 novembre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le comité décide :

- d'approuver le projet de convention avec le PETR des Communautés du pays de Saint-Malo,
- d'approuver la contribution financière du SDE35 à hauteur de 5 % du coût total réel de l'opération avec un plafond maximal de 3 322 €,
- d'autoriser le président à signer cette convention ainsi que tous les documents ou avenants associés.

Délibération N° 20191015_COM_06 – Eeng'iV - Création de la SASU Energ'iV PV1 *(Reçue en Préfecture le 06 novembre2019)*

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide derendre un avis favorable concernant :

- la création de la SASU Energ'iV PV1 ;
- la contribution de la SEML Energ'iV à cette SASU via l'apport de l'intégralité du capital social nécessaire à la constitution de la société et l'apport de CCA permettant de couvrir les frais de développement et l'auto- financement du projet, soit un montant de 255 000 €, représentant 15% du CAPEX estimé à 1,7 millions d'euro .

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 03 DECEMBRE 2019

Délibération N° 20191203_BUR_01 – Finances - Attribution de subventions diverses pour travaux
(Reçue en Préfecture le 30/12/2019)

Après délibération, le bureau, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 03 DECEMBRE 2019

Délibération N° 20191203_COM_01 – Statuts – Mise à jour
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- de valider le projet de statuts qui sera soumis aux collectivités membres,
- de demander à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine de bien vouloir modifier l'arrêté préfectoral en conséquence après avis des collectivités,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20191203_COM_02 – Compétence éclairage public - Intégration de nouvelles collectivités
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité, à l'unanimité :

- Accepte à compter du 1er janvier 2020, le transfert de la compétence « éclairage » pour les communes de Marcillé Robert, Bléruais, Landujan, Amanlis, Chateaugiron et Liffré,
- Accepte à compter du 1er mars 2020, le transfert de la compétence « éclairage » pour la commune de Landujan.
- Solliciter Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35 ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20191203_COM_03 – Finances – Décision modificative n° 6/2019
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Au total, la DM6 n'apporte aucune modification au montant budgété à ce jour pour l'exercice 2019 et son montant s'élève donc à 0 €.

Délibération N° 20191203_COM_04 – Finances – Guide des aides 2020
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le guide des aides 2020 annexé Ola délibération. Le Président est chargé de l'application de la présente délibération et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

Délibération N° 20191203_COM_05 – SEML Energ'iV – Prises de capital dans la SAS Biogaz des Marches de Bretagne
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Le Comité syndical, après délibération, à la majorité moins une abstention rend un avis favorable à :

- La participation de la SEML Energ'iV, via l'entrée au capital de la Société par Actions Simplifiées (SAS) Biogaz des Marches de Bretagne, à hauteur de 7,9 % du capital social soit 7 900 € via l'achat de 7 900 actions de 1 € ;
- la contribution de la SEML Energ'iV au financement du projet par l'apport de CCA à la Société par Actions Simplifiées (SAS) Biogaz des Marches de Bretagne, pour un montant maximal de 103 800 €, soit 17 % des besoins en CCA.

Délibération N° 20191203_COM_06 – SEML Energ'iV – Prises de capital dans la SAS Breti Sun ISDND
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide rendre un avis favorable concernant :

- La création de la Société par Actions Simplifiées (SAS) Breti Sun ISDND, avec une participation de la SEML Energ'iV à hauteur de 24.7% % du capital social soit 70 000 € via l'achat de 7 000 actions de 10 € ;
- La participation de la SEML Energ'iV aux frais de développement par l'apport de CCA à hauteur de 277 000€.

Délibération N° 20191203_COM_07 – SEML Energ'iV – Acquisition de la SAS Ker Heol
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après avis du Cotech de la SEM, une proposition de cession sera réalisée à GDS à hauteur de 500 €. Dans ce cadre, le TRI cible sur fonds propres à 19 ans sera de 6,3 %, plus proche des rentabilités attendues sur ce type d'opération.

Après délibération, le Comité syndical, à la majorité moins une abstention, décide de rendre un avis favorable concernant :

- L'acquisition de la Société par Actions Simplifiées (SAS) Ker Heol par la SEML Energ'iV à valeur nominale des parts ;
- La participation de la SEML Energ'iV par l'apport de CCA à hauteur de 200 000€.

Délibération N° 20191203_COM_08 – Energie – Avenant à la convention du groupement de commande Energie
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Compte-tenu des échéances très proches, et afin de proposer une solution à l'ensemble de Communes et EPCI du département, et après délibération les membres du Comité, à l'unanimité, décident d'approuver une modification non substantielle de la Convention de groupement permettant à d'éventuels nouveaux membres d'intégrer leurs sites C5 Bleu dans l'accord-cadre 2020-2022.

Dans tous les cas un nouveau marché subséquent à l'accord-cadre 2020-2022 en cours sera lancé pour permettre aux membres du groupement d'achat qui n'ont pas déjà intégré leurs sites C5 Bleu dans le marché subséquent 2020-2022 d'obtenir un contrat pour 2021.

Délibération N° 20191203_COM_09 – Commande publique – Adhésion au nouveau bouquet Megalis
(Reçue en Préfecture le30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer la présente convention avec Megalis Bretagne et tous les documents se rapportant à cette affaire.
- Les crédits correspondants seront prévus aux budgets.

Délibération N° 20191203_COM_10 – Acquisition de véhicules
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à lancer la consultation en procédure adaptée avec un montant maximum de 180 000 € pour l'acquisition de 6 véhicules et la reprise de 2 véhicules sortant de l'inventaire,
- D'autoriser le président à signer les marchés et tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20191203_COM_11 – Commande publique – Acquisition de matériel informatique
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à lancer une consultation en procédure adaptée pour un marché d'un an renouvelable 2 fois, avec un maximum de 221 000 € HT pour les 3 ans. Le matériel et les prix évoluant beaucoup dans ce secteur, les prix pourront être réévalués à chaque reconduction ainsi que le catalogue proposé.
- D'autoriser le Président à signer le marché et tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20191203_COM_12 – Energie – Adhésion à Taranis et Energie partagé
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à renouveler annuellement l'adhésion payante au réseau TARANIS valant adhésion à Energie Partagée.

Délibération N° 20191203_COM_13 – Energie – Convention de financement ACTEE
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après délibération, le Comité syndical décide d'autoriser :

- La désignation du SDEF comme coordonnateur du projet au niveau régional et donc autoriser son Président à signer la convention ACTEE avec la FNCCR permettant le versement des subventions ;

- Autoriser le Président à signer la convention interne permettant le reversement des fonds entre le SDEF et les autres SDE Bretons ;
- Autoriser le Président à signer les éventuelles conventions de mise en œuvre du programme ACTEE au niveau local et le reversement des subventions ;
- Autoriser la création d'un poste temporaire de 2 ans d'économe de flux et autoriser le Président à procéder au recrutement.

Délibération N° 20191203_COM_14 – Concession – Avenant article 8
(Reçue en Préfecture le 30 décembre2019)

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide de se prononcer pour l'approbation des termes de la convention article 8 tels que présentés ci-dessus et à autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération N° 20191203_COM_15 – Concession – Présentation du rapport d'activité des concessionnaires pour la distribution d'énergie électrique et la fourniture aux tarifs réglementés de vente – Année 2018
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après en avoir pris connaissance, le comité prend acte du rapport d'activité des concessionnaires du service public de distribution de l'énergie électrique pour l'année 2018.

Délibération N° 20191203_COM_16 – Concession – Présentation du suivi de contrôle du SDE35 pour la distribution d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente – Année 2018
(Reçue en Préfecture le 30 décembre 2019)

Après en avoir pris connaissance, le comité prend acte des analyses et informations relatives aux activités de contrôle du service public de distribution de l'énergie électrique pour l'année 2018.

DERNIER FEUILLET

Recueil des actes administratifs 2019,

Le 31 décembre 2019,

Le Président,

Didier NOUYOU